



## Directeur/directrice de l'établissement - Foyer de La Côte

### Description de poste

#### Finalité du poste

Assurer la conduite stratégique et opérationnelle de l'établissement et du complexe d'appartements avec encadrement, en garantissant la qualité de l'accompagnement, la performance globale et la pérennité de l'institution, dans le respect de sa mission et de ses valeurs.

---

#### Positionnement du rôle

Le/la directeur(trice) bénéficie d'une **large autonomie** dans la gestion de l'établissement, sous la supervision du Comité directeur.

Il/elle travaille en **binôme étroit avec l'infirmière-chef**, dans une logique de complémentarité et de coresponsabilité sur le bon fonctionnement de l'institution.

Il/elle est l'interlocuteur(trice) principal(e) des autorités, partenaires et instances de gouvernance.

---

#### Responsabilités principales

##### Pilotage stratégique et opérationnel

- Définir et mettre en œuvre les orientations de l'établissement en cohérence avec les objectifs du Conseil de Fondation
  - Assurer le bon fonctionnement global de l'institution
  - Garantir un taux d'occupation optimal en adéquation avec la mission de l'établissement
- 

##### Qualité de l'accompagnement et sécurité

- Garantir la qualité, la sécurité et la continuité des prestations
  - Veiller à l'adéquation des prestations aux besoins des résidents et des locataires
  - Promouvoir une amélioration continue des pratiques
- 

##### Management et leadership

- Assurer un leadership fédérateur favorisant la collaboration, la responsabilisation et le développement des équipes
  - Encadrer et accompagner les cadres (dont l'infirmière-chef et les chefs de service)
  - Veiller à un climat de travail sain et constructif
- 

### **Gestion financière et administrative**

- Élaborer et piloter le budget de l'établissement
  - Garantir la pérennité financière et une gestion efficiente des ressources
  - Assurer le suivi financier et le reporting aux instances de gouvernance
- 

### **Relations externes et représentation**

- Représenter l'établissement auprès des autorités, partenaires et réseaux
  - Développer et entretenir des relations de qualité avec les parties prenantes
  - Négocier les contrats engageant l'institution
- 

### **Périmètre décisionnel**

Le/la directeur(trice) :

- prend les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement
- décide des engagements, mutations et licenciements (hors infirmière-chef)
- valide les dépenses dans le cadre du budget
- choisit les prestataires et partenaires

Certaines décisions stratégiques (budget, investissements, engagement de l'infirmière-chef) sont soumises au Comité directeur.

---

### **Collaboration et gouvernance**

- Collabore étroitement avec l'infirmière-chef dans un fonctionnement en binôme
  - S'appuie sur les chefs de service pour la mise en œuvre opérationnelle
  - Rend compte régulièrement au Comité directeur
  - Participe aux séances du Conseil de Fondation
- 

### **Indicateurs de succès**

- Qualité et sécurité des prestations

- Taux d'occupation de l'établissement
  - Équilibre financier
  - Climat de travail et stabilité des équipes
  - Qualité des relations avec les partenaires et autorités
- 

### **Cadre et références**

- Convention collective : CCT Santé 21
- Normes et directives cantonales en vigueur
- Directives du Service cantonal de la santé publique

01.05.2026/RR